

REMISE DES CERTIFICATS MEDICAUX

INSTRUCTIONS

1° SI VOTRE DOSSIER A DEJA ETE EXPERTISE :

DEPOSER VOTRE CERTIFICAT MEDICAL (ET TOUS AUTRES DOCUMENTS QUE VOUS SOUHAITEZ JOINDRE POUR DEMONTRER L'ANXIETE) LORS DE NOTRE PERMANENCE DU LUNDI ou FAIRE UN ENVOI POSTAL en précisant bien votre identification et votre N° adhérent(e).

- ⇒ Une copie vous sera remise.
- ⇒ Une copie dossier archivage.
- ⇒ Une copie envoyée à notre cabinet d'avocats

2° SI VOTRE DOSSIER N'A PAS ETE EXPERTISE

PRENDRE IMPERATIVEMENT UN RENDEZ-VOUS D'EXPERTISE LORS DE NOTRE PERMANENCE DU LUNDI